Barême des honoraires de l'agence

<u>VENTE</u>

	Assiette	% TTC
(21	Jusqu'à	
	80 000 €	12 %
	100 000 €	10 %
Vente	120 000 €	9 %
d'habitations	160 000 €	8 %
	180 000 €	7.5 %
Charge Mandant	200 000 €	7 %
	250 000 €	6.5 %
	350 000 €	6 %
	450 000 €	5.5 %
	750 000 €	5 %
	Au dessus	4.5 %

	Assiette	% TTC
(21	Jusqu'à	
	40 000 €	14 %
	55 000 €	10.5 %
Commercial	85 000 €	9.5 %
Professionnel	110 000 €	9 %
	140 000 €	9 %
Charge Mandant	185 000 €	9 %
	250 000 €	8.5 %
	385 000 €	8 %
	460 000 €	7 %
	765 000 €	6 %
	Au dessus	5 %

LOCATION

HABITATION:

Zone Tendue: « Loi ALUR »:

- 10 € du m² de la surface habitable pour les visites, la rédaction de bail et la constitution du dossier
- 3 € du m² de la surface habitable pour l'état des lieux

Honoraires à la charge du bailleur et également du locataire

LOCAUX COMMERCIAUX

- 10% du montant du loyer de la première période triennale + TVA 20% à la charge du preneur.

SARL au capital de 10 000 € - SIREN 852 053 073 RCS Pontoise - Code NAF 703A Carte professionnelle T. n° 9501 2019 000 042 177 - GALIAN - T. 120 000 €

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.